

Monsieur Dolot à Jean-Baptiste André Godin, 21 janvier 1860

Auteur·e : Dolot

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Dolot](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 1 p. (172r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Dolot, Monsieur Dolot à Jean-Baptiste André Godin, 21 janvier 1860, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29726>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Dolot](#)

Date de rédaction [21 janvier 1860](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Dolot communique à Godin une note sur les retenues des quinzaines de Moerenhout et Vanhaesendonck, d'un montant total de 15 F, à payer à Laeken à leurs ayants droit. À propos des voyageurs Telliez et Poirier : Dolot ne veut pas les laisser partir sans les « dessins » des appareils ; les dessins des cuisinières sont prêts à imprimer ; Dolot demande à Godin ses intentions pour l'impression du tarif et s'il ne souhaite pas cette année l'imprimer au dos de lithographies.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 171/173 ».

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Estampe](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Imprimerie](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées

- [Moerenhout \[monsieur\]](#)
- [Poirier \[monsieur\]](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)
- [Vanhaesendonck \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Dolot

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Employé/Employée
- Industrie (grande)

Biographie Comptable à Paris au milieu du XIX^e siècle. Dolot est recruté en juillet 1856 par Jean-Baptiste André Godin en qualité d'employé supérieur chargé de la direction de la comptabilité et de la direction commerciale des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Son recrutement coïncide avec la démission de [Bouleau](#) qui dirigeait les services administratifs de la manufacture. Dans sa correspondance, Dolot montre une certaine ambition. Il quitte des Fonderies et

manufactures Godin-Lemaire en février 1861 en conflit avec Godin.
Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Gent, 21 Janvier 1860 172

171
173

Martin Godin, à Larchem

à l'honneur De vous adresser un dessous la note de
revenus dont je crois à l'Uste de Belgique et que je vous prie
de vouloir bien faire passer aux ayant droit des dommages ci-après :

Moerenhout F 7-
Vanhaesendonck 8-
L'avis que nous avons reçu de la maison de nos amis le
général de Gaulle volet suppose que le général F 10-
l'avoit fait faire pour les deux dernières années.

M. Estillie et Perrin ont déjà grande hâte de prouver, je pense
assez évident qu'ils ne paient pas le tiers dans leur état de dessins ; mais des
estimations sont faites, je n'attends que votre retour pour les admettre
et les imprimer. Il n'est pas ancora dispensé à ma faveur pour faire
les cartes et mes estimations n'ont pas de les faire cette année aussi
en des das Lithographies.

Recourez, Monsieur, à l'aggravation stricte de ma demande
d'autorisation de faire faire par la poste à monsieur le
général de Gaulle (qui est en état de faire faire par la poste à monsieur le
général de Gaulle) et au plus tôt possible pour me faire faire faire par la poste
à monsieur le général de Gaulle. C'est tout ce
que je puis faire pour vous faire faire par la poste à monsieur le
général de Gaulle.

Co Dated 22

Gent, 22 Janvier 1860

Martin Godin. Larchem, à Larchem

Un autre monsieur Belge vient aujourd'hui m'apporter de
l'argent à faire passer à sa femme ; comme il m'a pris le port de lettre
je m'empresse de vous transmettre ce qu'il sa demande. C'est pour la
femme Montard à laquelle son mari destine faire passer F 60-0 par
un Ordre sur la poste et pour laquelle sonne F 60-0 dans je
crois à l'Uste belge. Le mandat doit être adressé à M^e Maria
française Brodenghain femme Montard née à Crémone.

Recourez, Monsieur, mes estimations par postes